



Lettre
aux bloggers

Des conseils pratiques et méthodologiques pour la gestion des blogs de l'ARA.

Edition n° 3 du 7 août 2011

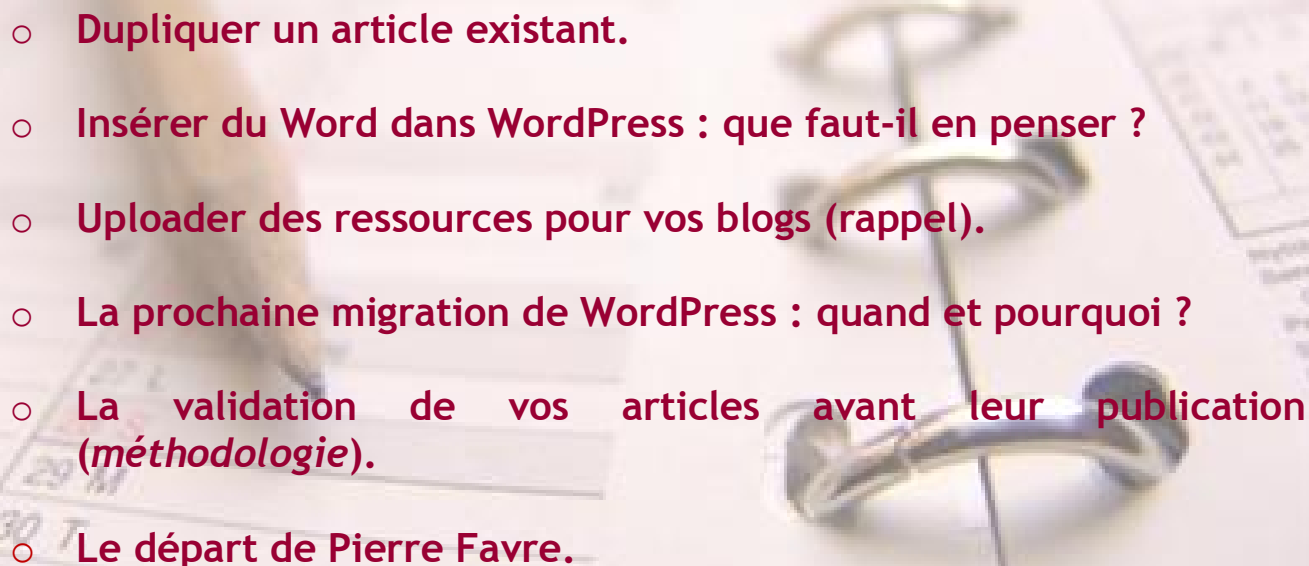
Bonjour,

Avec les beaux jours, on a envie d'aller marcher, de rencontrer d'autres pèlerins, de se consacrer à son jardin plutôt que de s'enfermer face à son blog.

Certes. Mais l'été est la saison où, en tant que blogmasters, vous allez être sollicités pour rendre compte des sorties effectuées, pour raconter les rencontres et publier des témoignages.

Dans cette troisième lettre, je l'espère, vous trouverez quelques éléments pour améliorer vos articles et gagner du temps de rédaction...

Au sommaire de ce numéro 3 :

- 
- **Dupliquer un article existant.**
 - **Insérer du Word dans WordPress : que faut-il en penser ?**
 - **Uploader des ressources pour vos blogs (rappel).**
 - **La prochaine migration de WordPress : quand et pourquoi ?**
 - **La validation de vos articles avant leur publication (méthodologie).**
 - **Le départ de Pierre Favre.**

Dupliquer un article existant.



Vous le savez depuis que vous gérez votre blog : beaucoup d'articles se ressemblent (publication de calendriers, de compte-rendu de sorties, recrutement d'hospitaliers, etc.)

Alors, pourquoi ne pas considérer que le plus simple d'une série d'articles similaires pourrait devenir un **article de référence** que vous pourriez dupliquer ensuite ?

Une fois cet article de référence identifié dans la partie administration de votre blog, chargez-le comme si vous vouliez le modifier et mettez vous en mode "HTML" (l'onglet en haut et à droite du texte).

Il vous suffit alors de copier son code HTML et de le coller dans le nouvel article (après appui sur "Ajouter un article").

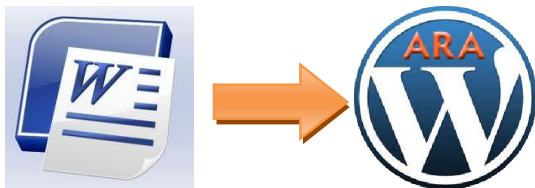
Un tutorial vidéo y fait allusion sur le "coin des bloggers" à l'adresse :

http://webmaster.amis-st-jacques.org/wp-uploads/telechargements/videos_blogs/methode_redaction_article_3/methode_redaction_article_3.html (à 14:31)

Ensuite, il vous suffit de saisir un titre et de modifier ce qui doit l'être dans l'article (vous serez repassé en mode "Visuel").

Fin de l'article "Dupliquer un article existant"

Insérer du Word dans WordPress : que faut-il en penser ?



En fonction de ses habitudes de travail, on peut tout à fait envisager de préparer son article sous Word avant de le copier dans WordPress.

Est-ce faisable et est-ce une bonne solution ?

Il est parfaitement possible de faire un copier-coller de Word vers WordPress, **MAIS...**

Il faut savoir que Word génère beaucoup de marqueurs propres à son fonctionnement qui rendent le texte copié (dans votre presse-papiers) **difficilement utilisable dans les contenus de votre blog** (articles ou pages). Ces styles Word sont invisibles mais si vous collez le texte venant de Word tel quel, vous risquez de voir des bizarreries apparaître au niveau de la mise en forme de votre article.

Gardez à l'esprit que tout le texte saisi (ou copié) dans votre article ou votre page est déjà formaté par les styles liés au thème choisi pour votre blog.

Du coup, il est préférable de ne pas ajouter des marqueurs Word qui risquent d'être interprétés de façon anarchique par ces styles.

En ce qui concerne les images insérées dans un document Word, il serait illusoire de penser qu'elles vont s'insérer automatiquement dans votre article. Vous savez que, pour

cela, il faut que chaque image soit uploadée soit par AjaxPloer soit par l'outil médias de WordPress.

Si vous préférez Word pour éditer du contenu avant de le coller dans WordPress, il vaut mieux mettre le moins de mise en page possible. Idéalement, il faudrait que Word soit sauvegardé en format "texte" (ce qui supprime les marqueurs liés au formatage du traitement de texte).

Conclusion:

Il est évident que, dans ces conditions, l'utilisation de Word perd beaucoup de son intérêt.

Si, de plus, on se souvient qu'un article de blog doit être court et concis et qu'il peut permettre un lien sur un texte plus long en PDF, il vaut mieux générer le PDF avec Word et rédiger manuellement l'article dans WordPress.

Fin de l'article " Insérer du Word dans WordPress : que faut-il en penser ?"

Uploader des ressources pour vos blogs (rappel).



Tout article publié sur votre blog comprend quasi systématiquement une vignette de 280 pixels de large et peut comprendre des liens pointant vers un document PDF, une image sur laquelle on veut faire un zoom, un diaporama, un son ou une vidéo.

Ce sont autant de ressources qu'il vous faudra uploader avant de rédiger votre article.

Nous avons déjà évoqué ce sujet mais il n'est pas inutile d'en reparler.

Comment retrouver nos ressources dans le monde du web après les avoir uploadées, comment les uploader ? Voilà les questions auxquelles je vais essayer de répondre. Bien sûr, nous parlerons des outils nécessaires et nous verrons dans quels cas on doit avoir recours au webmaster.

Uploader puis localiser les ressources nécessaires à la rédaction d'un article :

Initialement, les ressources destinées à un article sont stockées sur votre ordinateur. Il y a des exceptions comme les diaporamas que l'on peut créer "en ligne" chez Kizoa, Picassa et autres.

Vos ressources sont prêtes. C'est parfait mais un blog, fonctionnant dans le monde internet, ne peut pas les utiliser directement depuis votre ordinateur (il vous arrive de l'éteindre). Aussi, pour être intégrées à un article destiné à un blog, toutes les ressources doivent avoir été déployées dans le monde internet : c'est l'opération d'upload à proprement parlé.

Une fois expédié dans ce "monde internet", chaque objet (chaque ressource pour nous) est identifiable par son URL¹.

A ce stade, on voit que, pour gérer tout cela, nous devons disposer des outils permettant d'envoyer nos ressources dans le "monde internet" mais également de récupérer leurs URL pour les localiser.

¹ Une **URL** (Uniform Resource Locator = localisateur uniforme de ressource) est une chaîne de caractères utilisée pour adresser les Ressources dans le World Wide Web : document HTML, fichier (image, son, document, ...), forum Usenet, etc. Elle est informellement appelée "**adresse Web**".

De quels outils disposez-vous :

En fonction de vos habitudes de travail et de la taille des ressources que vous aurez à uploader, vous disposez de 3 outils : médias, AjaxPlorer... ou le webmaster.

Commençons par le webmaster : il se chargera des uploads de certaines de vos ressources dont la taille est supérieure à 2 Mo. Si c'est le cas, envoyez-lui la ressource en question par mail, par exemple (bien sûr, il ne faut pas que la ressource dépasse 6 à 8 Mo sans quoi on s'inscrira dans une autre logique que le webmaster vous conseillera).

Une fois qu'il aura récupéré la ressource (PDF, MP3, etc.), il effectuera l'upload avec un outil FTP qui requiert des droits (mots de passe, etc.) et une bonne connaissance de l'architecture de notre site web.

L'upload effectué, il vous renverra l'URL correspondante pour que vous l'utilisiez dans l'article de votre blog.

L'outil médias : peut se charger des uploads de vos ressources dont la taille est inférieure à 2 Mo. En général, cet outil convient bien à l'upload d'images mais je considère qu'il est relativement opaque dans la gestion des autres ressources comme les fichiers PDF et les fichiers multimédia.

Si vous utilisez médias, vous n'êtes plus obligé d'effectuer les uploads avant la rédaction de votre article. Vous pouvez insérer une image à tout moment pendant sa mise au point.

L'outil AjaxPlorer : peut se charger de tous les uploads sur des ressources dont la taille est inférieure à 2 Mo. Son petit non est AJEX. Vous y accédez en ajoutant le mot AJEX derrière l'adresse de votre blog.

C'est un outil graphique dont la prise en main est très simple. Il a, en outre, l'avantage de vous présenter tous vos fichiers uploadés organisés en sous-répertoires. Vous gérez cet espace à votre guise comme si vous utilisiez un simple gestionnaire de fichiers sur votre ordinateur.

Enfin, vous pouvez récupérer l'URL de n'importe quel fichier ressource uploadé en effectuant un clic droit.

Son utilisation comporte une petite contrainte : vous devez effectuer les uploads et récupérer leurs URL (dans un éditeur de texte comme notepad, par exemple) avant de rédiger votre article. Cette contrainte peut être fortement atténuée si vous ouvrez deux onglets dans votre navigateur internet : un sur AJEX et l'autre sur votre blog... Vous pouvez passer d'un onglet à l'autre pour faire l'upload d'une ressource et récupérer son URL sous AJEX avant de coller ce lien dans votre article en changeant d'onglet.

Y-a-t-il des tutoriaux qui en parle ?

Bien sûr, vous pouvez consulter les tutoriaux ci-dessous (http://webmaster.amis-st-jacques.org/?page_id=528) :



Tutoriel sur les uploads. La partie sur AJEX commence à la minute 7.

Blogs de l'ARA
Gestion des fichiers uploadés.

Cliquez sur l'image ci-dessus pour lire la vidéo.

La gestion des fichiers uploadés avec Ajaxplorer :

- Uploads avec "médias" ou avec Ajaxplorer.
- Gestion de toutes les ressources avec Ajaxplorer.
- Précautions à prendre pour uploader un fichier sur votre blog.

Tutoriel sur l'utilisation de l'outil médias.

Blogs de l'ARA
Utilisation de l'outil MEDIAS

Cliquez sur l'image ci-dessus pour lire la vidéo.

L'utilisation de l'outil MEDIAS :

- Exemple complet avec images et galerie.
- Extension d'une galerie.
- Paramétrage de Médias et gestion des ressources.
- Bilan et conclusion

Fin de l'article " Uploader des ressources pour vos blogs"

La prochaine mise à jour de WordPress : quand et pourquoi ?



Votre blog WordPress, comme chacun de nos 16 blogs, fonctionne actuellement en version 3.02.

Qu'avons-nous à gagner en faisant évoluer nos blogs grâce à une mise à jour?

Les enjeux d'une mise à jour :

Tout d'abord, une mise à jour peut se justifier uniquement pour garantir la sécurité de notre site web. En effet, les outils comme les blogs ou les forums peuvent devenir la proie de pirates ou de spammeurs qui exploitent les failles de sécurité connues des versions existantes. Si, de plus, on autorise les commentaires sur son blog, on augmente considérablement ces risques de sécurité.

Le simple fait de mettre son blog en conformité avec la dernière version constitue une protection contre ces risques (les pirates n'ont pas toujours le temps de déceler une faille dans le nouveau code).

Autre enjeu : les fonctionnalités nouvelles permettant d'améliorer le confort du blogmaster ou des utilisateurs.

La version 3.2.1 propose un bandeau d'administration plus clair et plus fluide. Un éditeur texte plus convivial (TinYMCE 3.4.2) est disponible avec un mode "pleine page". On y trouve enfin des outils pour proposer des adaptations pour les tablettes graphiques et les téléphones portables...

La mise à jour est-elle intéressante (dans l'absolu) ?

Extrait du blog <http://www.seomix.fr/wordpress/utilisation/mettre-a-jour-cms/> :

Oui, car les nouvelles versions sont (théoriquement) plus sûres. Elles sont également plus complètes, plus ergonomiques et plus rapides. La communauté de WordPress s'arrange pour que chaque upgrade ait un réel intérêt pour l'utilisation du CMS. Par exemple, la dernière version 3.2 a considérablement amélioré l'administration de WordPress, la rendant plus fluide et facile à utiliser. Et la réponse est encore oui pour les mises à jour mineures, car cela protégera votre blog contre certains types d'attaques de pirates et de spammeurs.

Non, car bien souvent c'est une perte de temps. Je m'explique : si votre site fonctionne parfaitement tel qu'il est, les versions majeures ne vous apporteront rien. Pire même, elles peuvent planter votre site en fonction des incompatibilités avec certains plugins. Il faut donc faire attention lors de chaque mise à jour. De même, une mise à jour de sécurité est parfois inutile. Par exemple, les derniers correctifs corrigeaient des failles concernant des utilisateurs "Auteur". Mais bien souvent, il n'y a qu'un utilisateur sur un blog WordPress (l'administrateur), donc le risque est nul de la part de failles sur les auteurs...

Enfin, l'utilisation des versions récentes de WordPress (3.1.x et 3.2.x) obligent à disposer de ressources techniques très pointues comme PHP 5 et MySql 5 sur son serveur web.

Oui et Non sont donc deux réponses qui se valent : à nous de voir si cela vaut le coup ou non, ou s'il ne vaut pas mieux attendre pour effectuer plusieurs mises à jour en même temps.

Qu'en est-il pour l'ARA ?

Nos blogs sont bien stabilisés, techniquement. Le fait de ne pas autoriser les commentaires sur les articles que nous publions renforce la sécurité globale de nos blogs.

Nous communiquons aisément grâce à une méthode et à des outils éprouvés.

Enfin, toute mise à jour signifie la migration de nos 16 blogs ARA dans un temps extrêmement limité. En effet, pour garantir un fonctionnement homogène et une interface correcte avec le portail de notre site web, tous nos blogs doivent utiliser la même version de WordPress.

Nous devons vérifier que notre hébergeur nous propose bien les outils PHP et MySQL dans leur dernière version et que cela n'inclut pas d'effets indésirables sur l'ensemble de notre site web.

C'est donc une action qui doit se préparer avec des tests préliminaires sur un blog "non opérationnel". On ne peut guère songer à se lancer dans cette mise à jour avant la fin de l'automne 2011... A cette époque, nous disposerons de deux personnes susceptibles de préparer et d'exécuter cette mise à jour.

A priori, à cette époque, nous passerions de la version 3.0.2 à la version 3.2.1

Fin de l'article "La prochaine mise à jour de WordPress : quand et pourquoi ?"

La validation de vos articles avant leur publication (méthode) :



Pour certaines "grosses" délégations départementales ou certaines commissions, le responsable peut déléguer la rédaction des articles à un ou plusieurs blogmasters.

Cependant, il reste responsable de toutes les publications sur son blog. Comment assure-t-il la validation des articles préparés par d'autres ?

Déléguer sans renoncer à valider :

Un délégué départemental ou un responsable de commission n'est pas forcément un roi du clavier ou un artiste du blog. Ces responsables vont donc déléguer la rédaction des articles de leur blog à un ou plusieurs blogmasters qui peuvent être relativement éloignés géographiquement.

Cependant ils souhaitent valider tout ce qui sera publié (dans certains cas, cela peut avoir un impact important). Comment faire sans se déplacer chez l'un ou chez l'autre ?

Les statuts d'un article de blog :

Il faut savoir qu'un article n'est pas publié directement lorsque vous l'enregistrez sur votre blog.

Dans un premier temps, il possède un statut "brouillon" qui permet au rédacteur seul de juger, via l'aperçu, du rendu (et des contenus) de son article. Les liens fonctionnent-ils, les images correspondent-elles, etc. ?

Si le rédacteur de cet article en est satisfait, il peut changer son statut en "publié". Ce statut est lié à une date-heure de publication. Si cette date-heure n'est pas modifiée, l'article apparaît en tête de blog et il peut être visible également sur notre portail.

Principe simplifié de validation entre le blogmaster et le responsable :

On l'a vu ci-dessus, un article dispose d'un statut et d'une date-heure de publication.

Le blogmaster peut faire valider son article en le publiant à une date-heure de moins deux ans. Ainsi, son article est visible par tous mais pas en tête de liste. Il n'apparaît pas non plus sur le portail de notre site web.

Le responsable, une fois prévenu par mail, par téléphone, etc. va pouvoir lire l'article sur le blog en se déplaçant sur les articles les plus anciens. Par mail ou par téléphone, Après [vérification des contenus](#) et du rendu, il va donner son accord à la publication définitive ou réclamer des modifications.

Si c'est le cas, on recommence le cycle.

Le webmaster, une fois qu'il a reçu le feu vert du responsable peut modifier la date-heure de publication en rajoutant deux ans (on revient alors à la date d'aujourd'hui). L'article apparaît alors correctement sur le blog et sur la page d'accueil (si la catégorie rattachée à son article est autorisée à apparaître sur le portail).

Existe-t-il un tutorial sur ce sujet ?

Bien sûr, vous pouvez consulter le tutorial sur http://webmaster.amis-st-jacques.org/?page_id=528

Fin de l'article "La validation de vos articles avant leur publication"

Le départ de Pierre Favre.



Nul n'est indispensable. Il en est de même pour les webmasters et c'est heureux...

Pierre Favre (voilà que je parle à la troisième personne) quittera ses fonctions de webmaster autour du 15 août 2011 pour les transmettre à Jean-Pierre Séhier.

Ainsi, il pourra se consacrer à son voyage à Shikoku et au pèlerinage des 88 temples...

Quelque chose va-t-il changer ?

A vrai dire, pas grand' chose. Vous pourrez continuer à adresser vos courriers à web@amis-st-jacques.org d'où ils seront routés vers la bonne adresse.

Concernant le support ou les formations sur les blogs, Jean-Pierre prendra le relais. Il aime la formation et gageons qu'il s'en tirera très bien.

Concernant la maintenance voire la migration de nos blogs, je reviendrai l'aider à mon retour. Autour de la fin de l'année, nous pourrions envisager une migration en version 3.2.1 (voir l'article plus haut).

Concernant l'envoi des statistiques mensuelles et de la "lettre aux bloggers", je le laisse juge.

Fin de l'article "Le départ de Pierre Favre"